Zeitschrift: Revue économique franco-suisse

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

Band: 71 (1991)

Heft: 2: 700 ans, et après?

Artikel: La Suisse doit avoir le courage de relever le défi de l'adhésion à la

Communauté européenne

Autor: Segond, Guy-Olivier

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-887015

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La Suisse doit avoir le courage de relever le défi de l'adhésion à la Communauté Européenne

Guy-Olivier Segond, Conseiller d'Etat, Genève, Président central de l'Union européenne de Suisse

Petite et neutre, la Suisse a, pendant longtemps, entretenu des relations avec la planète entière.

Hier, au temps de la guerre froide et du grand gel Est-Ouest, la situation était, intellectuellement, confortable.

Mais aujourd'hui, c'est le grand dégel. Les ennemis d'hier, les Etats-Unis et l'Union soviétique, commencent à coopérer. L'ONU devient importante. Et l'on parle d'un nouvel ordre mondial, encore bien incertain...

LA PAIX MENACE NOTRE CONFORT INTELLECTUEL!

ur notre continent, l'intégration de l'Europe de l'Ouest répond à la désintégration de l'Europe de l'Est. Et, à la suite de l'Allemagne de l'Est et de l'Allemagne de l'Ouest, les deux parties de l'Europe pourraient bientôt tisser entre elles des liens impensables il y a quelques années.

Bref, comme disait un humoriste, la paix menace! Elle menace en tous cas le confort intellectuel et les attitudes politiques des Suisses. Ainsi, l'organisation nouvelle de l'Europe les oblige à quitter les certitudes confortables de l'après-guerre. Et ils sont réticents, comme le montre le débat relatif aux modalités de la participation de la Suisse à la construction de l'Europe.

DE NOMBREUSES ORGANISATIONS EUROPÉENNES

lusieurs organisations s'occupent, depuis longtemps, des questions européennes : Conseil de l'Europe, Association européenne de libre-échange, Conférence sur la sécurité et la coopération européenne, Organisation de coopération et de développement économique, Commission économique pour l'Europe de l'ONU...

L'intérêt se concentre cependant sur la Communauté européenne et sur l'échéance de 1992 : corps constitués, médias et citoyens sentent que le développement et l'accélération de l'intégration européenne touchent directement la Suisse, ses habitants et ses entreprises.

L'intuition est juste. Mais l'événement, malgré sa portée historique, est encore mal connu dans la Confédération suisse.

ET LA CRISE DU GOLFE?

Bien sûr, la Communauté européenne peut rencontrer de nombreux obstacles sur le chemin de l'union politique, comme vient encore de le montrer la Guerre du Golfe.

Ces insuffisances graves - dues au fait que l'Europe ne dispose ni des instruments d'une politique étrangère commune, ni des moyens d'une intervention militaire collective - ne doivent cependant pas empêcher de voir l'évidence : la tragique absence de l'Europe

dans la crise du Golfe ne peut que renforcer, à terme, la volonté d'aller de l'avant dans la réalisation des objectifs politiques de la Communauté européenne.

C'est pourquoi je suis convaincu que, quelles que soient la vitesse et l'ampleur des changements qui surviennent dans les pays de l'Est, quels que soient les rôles respectifs du Conseil de l'Europe, de la CSCE, de l'AELE ou de la CEE-ONU, la future Confédération européenne, les futurs Etats-Unis d'Europe, se construiront à partir et autour de la Communauté Européenne. L'approche bilatérale de la Suisse est devenue insuffisante

Depuis la signature du Traité de Rome de 1957 - qui fondait la Communauté européenne -, la Suisse a pratiqué, à sa manière mais assez activement, une politique d'intégration économique européenne : l'accord de libre-échange de 1973 liant la Suisse à la CEE a permis de conclure plus de cent accords spéciaux avec la Communauté.

Pourtant, ces dernières années, cette approche - bilatérale et pragmatique - est devenue insuffisante pour répondre aux développements quotidiens de l'intégration européenne. Les difficultés sont là (établissement, formation d'étudiants et d'apprentis, accès aux marchés publics, homologation de produits, programmes de recherche, transports, propriété intellectuelle, etc.).

LES DIFFICULTÉS DU GATT

ces difficultés européennes s'ajoutent les difficultés mondiales: comme le montre l'Uruguay Round du GATT, les grands marchés intégrés (Amérique du Nord, Japon, Communauté européenne) s'affrontent entre eux tout en faisant face aux producteurs de matières premières (Etats du Tiers-Monde) et aux nouvelles nations industrielles (Asie du Sud-Est, Inde). Dans cette bataille de titans, les petits pays qui ne sont pas membres de grands marchés intégrés comme la Suisse - sont particulièrement menacés.

L'isolement de la Suisse dans la négociation du GATT et les limites de la négociation bilatérale Suisse-Communauté européenne sont apparus clairement en 1989.

Votre expansion dépasse les frontières. Le savoir-faire de la Sogenal aussi.



La Sogenal, implantée dans 6 pays d'Europe et filiale de la Société Générale, premier groupe bancaire privé français, vous offre la puissance et l'efficacité d'un grand réseau international. En Suisse, la Sogenal peut accompagner le développement de votre activité internationale : couverture du risque de change ou de taux, arbitrage de devises, règlements internationaux, compte centralisateur, financements adaptés, négociation de titres.

Quelle que soit l'envergure de votre projet, nos spécialistes sont là pour vous conseiller ; n'hésitez pas à les consulter.

Direction : Zürich - Bleicherweg 1 - tél. 01/220 71 11 Agences à Genève, Lugano, Bern et Lausanne.



Conjuguons nos talentS.

CHEFS D'ENTREPRISES!

L'IMMOBILISME EST VOTRE ENNEMI! VOUS ÊTES À LA RECHERCHE:

- · d'un contact avec la Suisse
- d'une nouvelle technologie
- d'une diversification
- d'un partenaire
- d'un institut de recherches expérimentales ou appliquées
- d'une possibilité d'implantation

DANS LE CANTON DE VAUD, ENTRE LE JURA ET LE LAC LEMAN

FAITES APPEL À L' OVCI



Office vaudois pour le développement du commerce et de l'industrie

Av. Mon-Repos 24 1005 LAUSANNE (Suisse) Tél. international + 41/21- 23 33 26 Fax international + 41/21- 233 329

votre partenaire franco-suisse

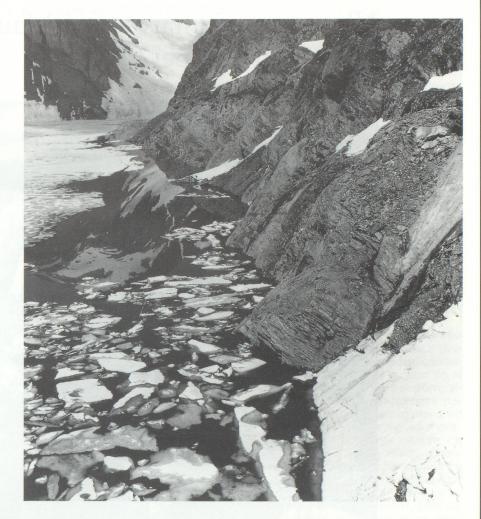


pour tous vos projets dans le domaine de la construction et l'aménagement

- analyses des besoins
- études d'implantation
- constructions neuves
- réhabilitation
- aménagement d'espaces de travail
- conception de locaux à destination spécifique (restaurant, informatique...)

werner stutz collectif architecture

17-19, rue félicien-david, 75016 paris tél. 40 50 70 06 fax 42 24 01 28 Photo : Alain Ceccaroli, Robiei, Tessin, 1989. © Musée de l'Elysée, Lausanne.



...«La neutralité, ce n'est pas l'indifférence, l'inaction ou l'abstention»...

VERS UN ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN ?

a réalité s'est alors imposée, dans toute sa brutalité : la Communauté européenne - occupée en priorité à l'intégration de ses nouveaux membres, à la réalisation du Grand Marché de 1992, à l'avancement de l'union monétaire et à l'élaboration d'accords avec les pays de l'Est n'était plus disposée à conduire des négociations bilatérales avec des Etats tiers tels que la Suisse. Elle entendait dorénavant traiter avec l'AELE plutôt qu'avec ses Etats membres.

C'est ainsi qu'est née l'idée d'un espace économique européen, réunissant dans une vaste zone de libreéchange, la Communauté européenne et les 6 Etats membres de l'AELE.

cette modification fondamentale des rapports de la Suisse avec la Commu-

nauté a obligé l'autorité fédérale à changer d'urgence de stratégie : des négociations bilatérales, on a passé aux négociations multilatérales. Des négociations secteur par secteur, on a passé à des négociations globales portant sur les 4 libertés (libre circulation des personnes, marchandises, services et capitaux) et des questions plus politiques (dispositif institutionnel et droit de co-décision).

LA DIFFICILE NAISSANCE DE L'EEE

a complexité de cette négociation et les intérêts divergents des Etats membres de l'AELE - dont certains, comme l'Autriche et la Suède, sont d'ores et déjà candidats à l'adhésion - expliquent les difficultés rencontrées dans la négociation de l'Espace Economique Européen.

Je ne sais pas si l'Espace Economique Européen aboutira ou s'il échouera.

Je ne sais pas si ce sera un petit accord ou un grand accord. Et je ne sais pas si c'est un objectif final ou seulement une étape intermédiaire sur le chemin de l'adhésion.

VERS UNE SUISSE CONFORME À LA COMMUNAUTÉ!

ais je suis sûr que plus le degré d'intégration de la Communauté sera élevé, moins la Suisse aura de réelles possibilités de conduire des politiques autonomes. Dans l'élaboration de sa législation, elle devra, plus ou moins spontanément, mais toujours davantage, s'adapter à la Communauté. A terme, on arrivera ainsi à une Suisse complètement conforme à la Communauté et à des règles qu'elle n'aura pas contribué à définir : à l'issue de cette évolution, notre pays sera alors un Etat formellement souverain, mais en réalité, complètement aligné.

N'avez-vous jamais songé à faire votre trou à Taipei?



Les relations d'affaires globales ne sont finalement que des contacts locaux un peu partout à travers le monde.

Cela est tellement vrai qu'un chef d'entreprise désirant travailler avec l'étranger commence généralement par consulter une banque reconnue pour son savoir-faire au niveau international. Or, une telle expérience ne s'acquiert que grâce à une profonde connaissance des usages locaux.

UBS. La banque des experts.

Envisagez-vous de vendre, de produire ou d'investir hors de votre propre marché? Parlez-en avec l'UBS, la première banque de Suisse et l'une des rares au monde à bénéficier du rating AAA.



L'UBS en Europe: Paris, Londres, Francfort-sur-le-Main, Luxembourg, Madrid, Milan, Monte-Carlo, Moscou. Siège principal: Union de Banques Suisses, Bahnhofstrasse 45, CH-8021 Zurich.

Il est donc clair que le moment approche où la Suisse pourra mieux défendre sa position en devenant membre de la Communauté plutôt qu'en se transformant en un Etat dont l'indépendance et la souveraineté ne seraient que des illusions.

LES OBSTACLES À L'ADHÉSION

ès lors, la lucidité devrait conduire la Suisse à se préparer à adhérer à la Communauté. C'est plus vite dit que fait. Les obstacles sont nombreux : neutralité, fédéralisme, démocratie directe, mais aussi politique de la main-d'œuvre étrangère, politique agricole, politique des transports, politique de l'environnement...

On entend donc dire, bien souvent, que la Suisse ne peut pas adhérer à la Communauté. C'est poser la conclusion avant la réflexion.

Il faut, au contraire, réfléchir avant de conclure. Et réfléchir sans a priori, sans préjugés, mais avec ouverture et imagination. Comment refuser de nous poser certaines questions alors que Français et Allemands - qui se sont fait 3 guerres en 100 ans - ont complètement revu leurs relations ou que les Anglais ont dû remettre en cause leur insularité?

Prenons trois exemples, ceux de la souveraineté, de la neutralité et du fédéralisme, pour montrer comment on peut ouvrir la réflexion.

LA SOUVERAINETÉ NATIONALE

remier exemple, la souveraineté. En cas d'adhésion de la Suisse à la Communauté européenne, les transferts de compétences exigés par les traités européens ne peuvent pas être véritablement compris comme une perte de souveraineté. Il y a à cela trois raisons principales :

- d'abord, nombre de compétences majeures de l'Etat fédéral ne seraient pas, aujourd'hui, fondamentalement touchées (politique étrangère, défense, police, formation, culture, politique économique monétaire, droit civil, droit pénal, etc.);
- ensuite, la compétence de modifier la répartition des compétences entre la

Communauté et les Etats membres ne revient pas à la Communauté (à la différence de l'Etat fédéral), mais à l'ensemble des Etats membres qui doivent, pour les secteurs importants, se prononcer à l'unanimité;

- enfin, en contre partie du transfert de compétences, la Suisse aurait le droit de participer au processus de décision au sein de la Communauté. Or l'exercice d'une influence réelle sur les décisions communautaires n'est pas seulement fonction du nombre de voix, mais aussi de l'expérience, de la compétence, de l'aptitude à négocier et du poids économique et financier.

Voilà une première piste de réflexion ouverte. Examinons maintenant le fédéralisme et les droits populaires.

FÉDÉRALISME ET DROITS POPULAIRES

l est certain que le fédéralisme et les droits populaires seraient touchés par une adhésion à la Communauté : le champ des initiatives et des référendums serait - sur le plan fédéral - réduit, en l'état, d'environ 30 %. Mais il l'est également dans l'hypothèse d'une non-adhésion : les traités que la Suisse devrait alors conclure avec la Communauté se fonderaient sur l'article 8 de la Constitution fédérale, qui ne tient pas compte de la répartition des compétences entre la Confédération et les cantons. En outre, le référendum s'applique plus rarement aux traités internationaux qu'aux lois fédérales.

Dès lors, ne vaut-il pas mieux parier sur les évolutions récentes de la Communauté ?

Celle-ci se dirige en effet vers davantage de fédéralisme : on ne peut pas faire marcher du même pas le Danemark et le Portugal ! Et elle se dirige vers davantage de démocratie : l'élection populaire du Parlement conduit nécessairement à un élargissement de ses compétences !

En adhérant à la Communauté, la Suisse fera un sacrifice relativement important. Mais elle participera aussi aux évolutions en cours en les renforçant : en contribuant au développement d'une conscience démocratique et fédéraliste dans la Communauté, l'identité suisse gagnera certainement une nouvelle dimension européenne basée sur la solidarité et l'existence de valeurs politiques et culturelles communes.

LA NEUTRALITÉ SUISSE

roisième exemple : la neutralité. En entendant les discussions du Café du Commerce, on a l'impression que la neutralité, c'est un peu la même chose que les trois singes de l'Asie : ne rien entendre, ne rien dire, ne rien voir...

Ce n'est pas cela du tout. La neutralité, ce n'est pas l'indifférence, l'inaction ou l'abstention. C'est l'interdiction de toute alliance militaire. D'ailleurs, pour le monde entier, la Suisse a une identité et des opinions. Regardons les rapports Est-Ouest : la Suisse est clairement une démocratie occidentale, européenne, de type libéral, avec plusieurs partis politiques. Il en est de même dans les rapports Nord-Sud : la Suisse est tout aussi clairement, un pays riche, de type capitaliste, fondé sur une économie de marché.

Sur le plan intérieur, on oublie trop souvent que les raisons qui sont à l'origine de la neutralité (tensions confessionnelles et culturelles au sein de la Confédération, équilibre européen, situation au centre de belligérants potentiels, autonomie des cantons en matière de politique étrangère) n'existent plus dans une large mesure. En outre, aux yeux de l'extérieur, la neutralité perdra de son poids au fur et à mesure que la capacité de la Suisse de se déterminer librement diminuera en raison de son alignement, plus ou moins rapide, sur les décisions de la Communauté.

C'est pourquoi de nombreux professeurs de droit considèrent qu'à la réserve des cas de guerre et de sanctions commerciales - mais la Suisse vient d'ouvrir une brèche en participant aux sanctions contre l'Irak! - la neutralité n'est pas fondamentalement incompatible avec une adhésion à la Communauté: politiquement, la neutralité de la Suisse, membre de la Communauté, demeurerait crédible tant que la capacité de défense de l'armée helvétique serait intacte et tant que la Communauté européenne et l'OTAN resteront clairement séparés.

SUJETS TABOUS OU NOUVELLES PERSPECTIVES?

Souveraineté nationale et transferts des compétences, fédéralisme et droits populaires, neutralité armée... Voilà trois thèmes qui peuvent



être soit trois sujets tabous impossibles à aborder, soit trois pistes de réflexion ouvrant de nouvelles perspectives.

ET L'EUROPE DES MARCHANDS?

n dernier mot sur l'Europe des marchands. Dans un pays qui, comme la Suisse, a une vie politique dominée par les questions économiques et financières, il est paradoxal de reprocher à la Communauté d'accorder une importance trop grande à ces questions. C'est aussi méconnaître une bonne part de l'histoire de la formation de la Confédération.

Il y aurait beaucoup à tirer d'une étude d'histoire, économique et politique, comparée qui permettrait de comprendre les motivations qui ont conduit la Suisse, au XIXº siècle, et l'Europe, au XXº siècle, à s'organiser. Pour notre pays, on verrait apparaître en pleine lumière les motifs qui ont conduit à imposer l'union douanière (1848), l'union monétaire (1850), le régime des finances et la défense.

La mise en parallèle de la construction européenne permettrait de constater des analogies : création de l'union douanière (1958-1968), régime financier (1971), progrès de l'union économique (1971-1986), système monétaire européen (1979), progrès dans la coopération politique, etc.

Concluons

a conviction personnelle est simple, claire et forte : la future Confédération européenne se construira à partir et autour de l'actuelle Communauté européenne.

Cette Confédération européenne sera démocratique, fédéraliste et sociale. Elle formera un Etat fondé sur le droit et sur l'économie de marché, apte à se défendre, sauvegardant et développant les Droits de l'Homme. La Suisse doit se joindre aux autres Etats démocratiques du continent car elle peut beaucoup apporter à cette Europe en construction : Etat démocratique, fondé sur les libertés individuelles et sur le droit, elle a une longue expérience du fédéralisme, un sens de la négociation et un art du compromis qui lui ont permis de mettre au point et de gérer une pure construction politique, réunissant - et préservant - des peuples, des langues, des cultures, des confessions différents.



Cette année, la Suisse fête les 700 ans du pacte fondateur de 1291. Les hommes de 1291 ne se sont pas abîmés dans la contemplation du passé : par leur serment, ils se sont engagés pour l'avenir.

Soyons donc de notre siècle. Regardons les réalités en face. Ayons confiance en nous. Et relevons le défi : car si la Suisse est notre patrie, c'est l'Europe qui est notre avenir!

Canton de BERNE, SUISSE. Le lieu d'implantation <u>privilégié</u>.

Choisissez la plate-forme idéale pour étendre vos activités et pénétrer les marchés suisse et européen.

LE CANTON DE BERNE:

est situé au coeur de la Suisse et de l'Europe
constitue de par son bilinguisme un pont entre les cultures
est le deuxième canton industriel suisse
offre un climat fiscal très favorable.

SA REGION FRANCOPHONE, LE JURA BERNOIS:

dispose d'un savoir-faire élevé en micro-mécanique/-électronique
 offre des conditions d'implantation extrêmement favorables.

Demandez notre documentation et notre liste de référence à l'adresse suivante:

PROMOTION ECONOMIQUE DU CANTON DE BERNE rue de l'Hôpital 20, CH-2502 Bienne, Téléphone 41 32 23 10 14, Téléfax 41 32 23 13 91